

37^{ème} 500 Nocturnes

8^{ème} MEETING D'AUTOMNE DE L'ANNEAU DU RHIN

08 et 09 Septembre 2023

REGLEMENT PARTICULIER

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

ASA ANNEAU DU RHIN
36^{ème} 500 NOCTURNES – 8^{ème} MEETING D'AUTOMNE DE L'ANNEAU DU RHIN
Circuit de l'Anneau du Rhin (68)

Date de l'épreuve : 10 septembre 2022 Nombre de jours : 1
Niveau de l'Epreuve : Régional – Compétition à Participation Etrangère Autorisée
Permis d'organisation n° 596 délivré le
Organisateur Administratif : **ASA Anneau du Rhin**
Organisateur Technique et commercial : **SARL 500 Nocturnes**

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

M BUSSEREAU Bernard.....licence n°1503

Membres :

M LEONATE Michel licence n°12844

Mme VIEHE Anne-Catherine licence n°11415

Secrétaire de l'épreuve :

Mme HARTL Danièle..... licence n°1503

Coordinateur de l'épreuve :

M REIBEL Joshua licence n°183292

Directeurs de Course :

M CHARPENTIER Yann..... licence n°169686

Directeur de Course Adjoint :

M DUPONT Guy..... licence n°1993 (RACB)

Commissaire Technique :

M SALTZMANN Michel licence n°12679

Commissaire responsable de la Pré-Grille:

M DUFFOURG Mathieu licence n°197016

Médecin Chef :

M MACHER Jean Michel licence n°159627

Responsable commissaire :

M VOGEL Clément..... licence n°178013

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :

M BLANPAIN Yves..... licence n°197446

Identification : Chasubles dédiées « CRAC »

Chronométrage :

Responsable : RIS TIMING licence ° RACB 2375

Safety Car :

M RINALDI François..... licence n°36697

Ambulances :

Ambulances BOOS

Extraction :

ESC

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Après l'obtention permis d'organiser de la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu, sans l'accord de la FFSA.

Essais qualificatifs le 09/09/2023 de **12h00 à 12h50**

Briefing le 09/09/2023 de **11h00 à 11h30**

Affichage de la liste des concurrents (pilotes et véhicules) admis aux essais : 10H55

Affichage de la liste des concurrents (pilotes et véhicules) admis au départ : 19H00

Nombre de tours :138 Tours (Soit 500km) / ou 240 min, fin de la course à la première limite atteinte.

Grille de départ : Mise en grille : **19h00** – Grid Walk : **19h10** – Evacuation Grid Walk : **20h05**

Départ de la course : **20h15**

Fin de la course : **00h15**

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives et techniques le 8 Septembre de 14h00 à 16h00 et le 9 Septembre de 09h00 à 10h50.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard Circuits Asphalte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)****Conditions d'engagements :**

Les bulletins d'engagement seront reçus jusqu'au **Lundi 4 Septembre 2023 à minuit dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi (sous réserve qu'il reste encore des places) à l'adresse suivante :

500 NOCTURNES - à l'attention de Daniele Hartl – ANNEAU DU RHIN – 68127 BILTZHEIM – France

Autres moyens de nous contacter : e-mail : ivan@500nocturnes.com ou tél : +33 (0)7.50.31.12.60

Plus d'infos sur www.500nocturnes.com

Pour être accepté, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement du **montant TTC de la commande (engagement, caution et options)**. Le nombre de places est limité : 1^{er} inscrits = 1^{er} servis.

Catégories : les concurrents auront le choix de s'inscrire dans la catégorie suivante :

1 course d'endurance de 500 km (ou 3h30), avec ravitaillement

Licence : les concurrents pilotes doivent être détenteurs :

Licence FFSA (d'un niveau minimum « Régionale »), ou d'une ASN, ou d'un titre de participation « régional circuit » à prendre sur place le jour même (valeur : 61 € au tarif FFSA 2018).

Dans le cas d'un titre de participation, un supplément de 10 € d'adhésion « sympathisant » sera demandé pour les frais d'adhésion à l'A.S.A. ANNEAU DU RHIN.

Passeport technique : les concurrents pilotes doivent être en possession d'un passeport technique pour l'auto.

Nombre maximal de participants : le nombre maximal d'autos admises sur la grille de départ est limité à : 30 autos maximum

Equipage :

Composition des équipages : les équipages seront classés en 2 catégories :

- Les équipages « Pro-Am » (comportant au moins 1 pilote « Pro » et 1 pilote « Am »)
- Les équipages « Am » (équipage 100% amateur)

Il pourra comporter un nombre de pilotes allant : **1 à 3** conducteurs maximum, seuls les pilotes amateurs peuvent s'engager seuls (pour les équipages souhaitant être 4, faire une demande à l'organisation).

Un pilote "pro" est un pilote faisant carrière professionnellement dans le sport automobile, ayant gagné un championnat dans les 5 dernières années ou un pilote amateur ayant un palmarès équivalent à un pilote professionnel (jugement laissé à l'appréciation de l'organisateur).

Les équipages souhaitant participer avec un nombre supérieur de pilotes seront autorisés sur acceptation de l'organisation.

Montant des droits d'engagement : le montant des droits d'engagement varie selon la date d'inscription à l'épreuve.

- droits d'engagement fixés à **950€HT** (1.140€TTC) par véhicule inscrit
- Ou **500€HT** (600€TTC) pour les engagements reçus **avant** le 1^{er} avril 2023

Les engagements comprennent, le box et l'emplacement camion à l'arrière du box, la participation aux essais libres du vendredi soir, les essais qualificatifs du samedi midi, participation à la course des 500 Nocturnes le samedi soir (départ 20h00), cérémonie de podium et soirée d'après course ainsi que 3 invitations par pilote inscrits.

Box :

- Pour les voitures en TOURISME : pour chaque auto 1 box (box de 7.00m X 4.00m), 1 emplacement camion (17m x 3.5m) à l'arrière du box, des places de stationnement auto non limitées dans le parking extérieur P2.
- Pour les Voitures en GT : pour chaque auto 1,5 box (de 7.00m X 4.00m), 1,5 emplacement camion (17m x 3.5m) à l'arrière du box, des places de stationnement auto non limitées dans le parking extérieur P2.

Accréditations : L'engagement comprend **1 bracelet « pilote »** par pilote et **3 bracelets « invités »** par pilote + **5 bracelets « Mécaniciens »** par véhicule engagé.

Les bracelets « invités de pilotes » donnent accès au paddock, à la course, aux spectacles, à l'open bar dans l'espace VIP.

Conditions d'acceptation de l'engagement :

L'épreuve des 500 NOCTURNES est limitée à 30 participants maximum, catégories GT CUP et TOURISME confondues. En cas de demandes d'engagement supérieures à 30, les 30 premiers engagements reçus seront enregistrés et les candidats non retenus (car ayant envoyé leur engagement trop tard) seront par ordre d'arrivée, inscrits sur la liste des suppléants, et seront contactés en cas de forfait de l'un des 30 engagés.

Les concurrents auront l'obligation de faire preuve de fair play et d'esprit sportif, et de coopérer avec l'organisateur pour toutes les actions de communication qui seront demandées (par exemple séance d'autographe, visite de box ou encore présentation publique des pilotes). Toute action ou parole qui porterait atteinte à l'image de l'épreuve, des organisateurs ou des partenaires de l'épreuve verrait le concurrent responsable exclu de la compétition.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes La course des 500 NOCTURNES est ouverte aux voitures homologuées et disposant d'un passeport technique FFSA / FIA.

Les voitures sont acceptées dans les catégories « GT, CUP » et « TOURISME ».

Dans chaque catégorie, les voitures seront réparties dans 4 groupes, selon leur niveau de performance. Dans chaque groupe, les voitures seront réparties en 2 classes, selon le degré de préparation de l'auto. GT : Voitures homologuées en GT conformes au passeport technique et les voitures admises en catégorie GT en Coupe de France des Circuits.

CUP : Voitures issues des coupes de marques et conformes à leurs règlements.

TOURISME : Voitures conformes à leurs règlements.

Définition des groupes :

Les voitures seront réparties dans les groupes de cylindrées suivants (cylindrée corrigée au coefficient FIA 1.7 pour les moteurs turbo) :

- Groupe 1 : les voitures dont la cylindrée est inférieure ou égale à 1.999 cm³
- Groupe 2 : les voitures dont la cylindrée est comprise entre 2.000 et 2.999 cm³
- Groupe 3 : les voitures dont la cylindrée est comprise entre 3.000 et 3.999 cm³
- Groupe 4 : les voitures dont la cylindrée est comprise entre 4.000 et 4.999 cm³
- Groupe 5 : les voitures dont la cylindrée est supérieure ou égale à 5.000 cm³

Définition des classes :

4.2. Carburant – Pneumatiques – Equipement

Carburant : du commerce, 98 RON maximum. Pas de fourniture prévue sur place : chaque équipe gèrera l'approvisionnement et le stockage de son propre carburant en respect de la réglementation F.F.S.A. Les règles de sécurité concernant les ravitaillements sont détaillées à l'article 7p.

Chronométrage : Les voitures devront être équipées obligatoirement d'un transpondeur. La location d'un transpondeur sur place est possible auprès de l'équipe de chronométrage.

Echappement : conforme aux réglementations FFSA selon la réglementation d'origine de la coupe de marque dont est issue la voiture.

Eclairage : La présence d'éclairage avant et arrière est obligatoire et de bonne qualité (car c'est un meeting avec des courses nocturnes). La qualité de leur éclairage et de leur fixation est laissée à l'appréciation du Commissaire Technique. Durant l'épreuve, en cas d'éclairage défaillant, la direction de course est autorisée à arrêter à tout moment la voiture défaillante : elle ne pourra reprendre la piste qu'une fois la réparation effectuée. Les phares additionnels sont autorisés (et même conseillés).

Pneumatiques : marque libre, quantité non limitée

Publicité de l'organisateur : les emplacements sur la carrosserie sont précisés à l'article 5 et à l'Annexe 2.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Application des Prescriptions Générales. **Toute action commerciale ou publicitaire est interdite pendant le meeting sans autorisation expresse de l'organisateur.**

L'organisateur se réserve certaines surfaces de carrosserie sur les portières avant de la voiture, pour les numéros de course et la publicité des partenaires de l'épreuve. Ces espaces seront au format FFSA de 500 mm de haut et 700 mm de long. Un exemple d'implantation précis figure en Annexe 2.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

L'épreuve aura lieu sur la configuration C1 du circuit de l'ANNEAU DU RHIN, qui bénéficie d'une licence de parcours n° 19, grade 4 National, valable jusqu'au 08/10/2023. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre suivant le tracé.

Longueur du circuit : 3621 mètres

Grille de départ : FIA (1-1 décalé) – Uniquement pour la mise en grille du Grid Walk – Départ lancé.

Pole lancée : à gauche

Nombre de voitures admis aux essais : 30 en course : 30

Panneau officiel d'affichage : Devant le bâtiment des vérifications techniques

Salle de briefing : devant le chalet des officiels

Parc fermé : Grille de départ

Carburant : Pas de fourniture sur place

Pneumatiques : Pas de fourniture sur place, service de montage de pneumatiques prévus, à régler directement auprès du prestataire comme les années précédentes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- **Nombre d'arrêts aux stands** : quel que soit le nombre de pilotes composant l'équipage, la voiture effectuera obligatoirement un nombre minimum d'arrêts aux stands durant la course.

2 arrêts minimum, le 2^{ème} obligatoirement avant la 180^{ème} minute de course.

En cas d'arrêt inférieur à la durée minimale obligatoire, la pénalité sera un stop and go de la durée manquante. La durée minimale obligatoire sera de :

- 3 minutes

- **Ravitaillement** : Le stockage de carburant se fera obligatoirement dans le camion du team, pas dans le box. La quantité de carburant autorisée à l'intérieur du box est limitée à la quantité nécessaire pour un seul plein d'essence, pas plus.

Pour la sécurité, les ravitaillements en carburant devront être réalisés avec les procédures conformes à l'article 7.5 de la réglementation standard des circuits FFSA. Le matériel de ravitaillement aussi sera conforme à cet article.

En résumé :

- L'équipe de ravitaillement sera composée de 2 personnes :
 - la première, équipée du matériel de ravitaillement, préposée au remplissage du carburant, dégazage
 - la seconde, équipée d'un extincteur, préposée à la sécurité incendie.
- Les membres de l'équipe de ravitaillement seront tous obligatoirement vêtus de tenue ininflammable (gants, cagoule, lunette et combinaison).
- Le matériel de ravitaillement devra être conforme : les « biberons » de 20 litres ou les pompes rotatives manuelles sont autorisés. Les « tours » de ravitaillement FIA sont autorisées, mais tout autre système suspendu non homologué FIA est interdits.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement final sera effectué à l'issue de la course. Il ne deviendra définitif que par la confirmation des résultats par le Collège des Commissaires Sportifs, à l'issue de la période de parc fermé du délai de réclamation.

ARTICLE 10P. PRIX

La cérémonie de podium et de distribution des trophées se fera immédiatement à l'issue de la course.

Tous les pilotes doivent se rendre au podium immédiatement après la course.

Il sera remis des trophées pour :

- **Le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème}** équipage du classement général de l'épreuve d'Endurance (toutes catégories / groupes / classes confondues). A l'issue de la cérémonie de podium, ces 3 équipages seront obligatoirement réquisitionnés pour les interviews de la conférence de presse.
- **Le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème}** équipage du classement Tourisme (toutes catégories / groupes / classes confondues). A l'issue de la cérémonie de podium, ces 3 équipages seront obligatoirement réquisitionnés pour les interviews de la conférence de presse.

A l'issue de la cérémonie de podium principale, une 2^{ème} cérémonie se déroulera pour la remise des trophées suivants :

- Pour chaque groupe : un trophée pour le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} équipage du groupe.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 15

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 3, extincteurs poudre de 6 litres kg.

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche : 30

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : oui

Horaires détaillés de l'épreuve.

CF ANNEXE 1

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Pour l'ensemble des éléments mentionnés ci-après, les horaires précis figurent en Annexe 1 «

Programme horaire provisoire » :

VENDREDI 8 SEPTEMBRE :

- L'accès au parc concurrent sera possible à partir de 9h00, pas avant. Il sera ouvert jusqu'au lundi, les concurrents devant être partis à 9h au plus tard le lundi.

- Le Welcome Center, permettant de récupérer les accréditations, sera ouvert selon les horaires indiqués dans le Programme Horaire figurant en Annexe 1.

- Vérifications Administratives et Techniques Préliminaires facultatives : elles sont organisées pour les concurrents déjà présents et souhaitant participer aux essais privés du soir.

- Briefing : uniquement pour les concurrents déjà présents et participants aux essais privés du soir : il sera effectué avant le début des essais privés

- Essais Privés : des sessions de 30 mn d'essais privés facultatifs sont organisées en fin de journée (voir Programme Horaire figurant en Annexe 1) : des essais de jour, puis des essais de nuit. Tarif : inclus dans l'inscription

SAMEDI 9 SEPTEMBRE :

- Le Welcome Center, permettant de récupérer les accréditations, sera ouvert selon les horaires indiqués dans le Programme Horaire figurant en Annexe 1.

- Vérifications Administratives et Techniques : les séances de vérifications définitives obligatoires seront organisées le samedi.

- Briefing obligatoire : à l'issue des vérifications administratives, le briefing obligatoire des pilotes sera effectué sur la scène principale (voir horaire exact sur le programme horaire en Annexe 1). Une feuille d'émargement sera signée par les pilotes présents : toute absence sera pénalisée de 10 places sur la grille de départ.

Essais qualificatifs : ils permettront de déterminer l'ordre de la grille de départ. Tous les pilotes de chaque équipage devront avoir effectué au minimum 3 tours. Une feuille d'émargement devra obligatoirement être signée par chaque pilote prenant la piste. Pour chaque équipe, le meilleur temps du pilote le plus rapide sera retenu pour établir le classement de la grille de départ.

• **Nombre d'arrêts aux stands** : quel que soit le nombre de pilotes composant l'équipage, la voiture effectuera obligatoirement un nombre minimum d'arrêts aux stands durant la course.

2 arrêts minimum, le 2^{ème} obligatoirement avant la 180^{ème} minute de course.

En cas d'arrêt inférieur à la durée minimale obligatoire, la pénalité sera un stop and go de la durée manquante. La durée minimale obligatoire sera de 3 minutes

• **Ravitaillement** : Le stockage de carburant se fera obligatoirement dans le camion du team, pas dans le box. La quantité de carburant autorisée à l'intérieur du box est limitée à la quantité nécessaire pour un seul plein d'essence, pas plus.

Pour la sécurité, les ravitaillements en carburant devront être réalisés avec les procédures conformes à l'article 7.5 de la réglementation standard des circuits FFSA. Le matériel de ravitaillement aussi sera conforme à cet article.

En résumé :

- L'équipe de ravitaillement sera composée de 2 personnes :
 - la première, équipée du matériel de ravitaillement, préposée au remplissage du carburant
 - la seconde, équipée d'un extincteur, préposée à la sécurité incendie.
- Les membres de l'équipe de ravitaillement seront tous obligatoirement vêtus de tenue ininflammable (gants, cagoule, lunette et combinaison).
- Le matériel de ravitaillement devra être conforme : les « biberons » de 20 litres ou les pompes rotatives manuelles sont autorisés. Les « tours » de ravitaillement FIA sont autorisées, mais tout autre système suspendu non homologué FIA est interdits.
- Pour des raisons de sécurité, et uniquement par mesure de sécurité, il pourra être autorisé lors du briefing par la Direction de Course une à deux personnes supplémentaires pour le dégazage ou la tenue de l'extincteur.
- **En cas de panne** : Tout véhicule ne pouvant revenir aux stands par ses propres moyens (à l'exception des cas de « bacs à graviers ») sera considéré comme abandon définitif pour l'équipage au complet.

CLASSEMENT

Le classement final sera effectué à l'issue de la course. Il ne deviendra définitif que par la confirmation des résultats par le Collège des Commissaires Sportifs, à l'issue de la période de parc fermé du délai de réclamation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Parc concurrents

Tunnel : le parc concurrent est accessible en permanence aux voitures de moins de 2.2 m en passant par le petit tunnel. Mais ce petit tunnel n'est pas accessible aux camions, camionnettes et voitures avec remorque : ces véhicules pourront accéder au parc concurrent uniquement en traversant la piste : soit la nuit, soit pendant les pauses « traversée de piste » indiquées dans le programme horaire en Annexe 1.

Sécurité : le parc concurrent est ouvert au public tout le week-end (y compris la nuit) : un vigile est présent mais chaque concurrent reste responsable de son matériel, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Boxes : Dans le cas où les demandes seraient supérieures au nombre de boxes disponible, alors dans ce cas les boxes sont attribués en priorité aux équipes participantes aux courses avec ravitaillement en carburant. Les emplacements de box sont attribués aussi en fonction des équipes ayant pris des loges (pour que l'équipe soit dans le box en dessous de la loge). Les équipes rendront les boxes comme ils les ont trouvés, sous peine de déclassement.

Une clé sera fournie par box moyennant une caution de 200 euros.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradation dans les boxes.

Transpondeurs : Des transpondeurs seront proposés moyennant une caution de 200 euros. Ceux-ci devront obligatoirement être restitués durant le parc fermé final.

Un plan d'implantation précis des camions (et des auvents) des concurrents sera organisé : les concurrents auront l'obligation de s'y soumettre. Si les emplacements compris dans l'engagement ne suffisent pas pour accueillir toutes les infrastructures du team, les concurrents pourront, si nécessaire, louer des emplacements « camion » supplémentaires (demander tarif à l'organisateur).

Stationnements des voitures particulières : en dehors des emplacements compris dans l'engagement, le stationnement des voitures particulières dans le paddock intérieur P1 est payant (voir tarif sur le bulletin d'engagement). Ces places payantes sont limitées : 1er inscrits = 1er servis. Pour les autres voitures particulières, camionnettes ou camping-cars, le parking extérieur P2 sera gratuit leur sera réservé à l'extérieur de l'enceinte, juste à côté de l'entrée.

Réceptif : Les concurrents auront la possibilité de faire eux-mêmes la cuisine pour leur équipe, mais par contre aucun traiteur ne sera autorisé en dehors des fournisseurs officiels de la manifestation. Les commandes de prestations traiteur devront impérativement être effectuées au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve. De plus, des stands alimentaires seront aussi disponibles sur place, sans nécessité de réservation. Par mesure de sécurité évidente, il est formellement interdit de faire un feu sur la zone de paddocks d'aucune manière que ce soit (Four à tartes flambées, ...).

SITE ET INFRASTRUCTURES

Route de course : elle est matérialisée par l'espace entre les 2 bandes de peinture. À tout moment les voitures doivent conserver au moins 2 roues entièrement sur la route de course. **Chicane Muller** : en cas de chicane court-circuitée durant les essais qualificatifs, le meilleur temps des essais qualificatifs sera alors retiré. En cas de chicane court-circuitée durant la course, le pilote se verra pénalisé par un Stop & Go. **Ligne de drapeau rouge** : en cas de drapeau rouge, les voitures s'arrêteront devant la ligne rouge d'arrêt de course, située sur la piste, au niveau de la voie d'entrée de stands.

Zone des stands : la vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km/h. Les ravitaillements et autres interventions mécaniques auront obligatoirement lieu sur la zone de stand attribuée au concurrent, devant son box, sans dépassement de celle-ci. La zone d'arrêt pour les pénalités de Stop & Go sera positionnée devant le box n°1.

Pendant le départ d'une course, nul ne doit se trouver sur le muret des stands à l'exception des officiels et des commissaires préposés aux incendies dûment autorisés, lesquels auront tous reçu un laissez-passer approprié qu'ils devront porter.

Aire de signalisation : l'accès au mur de signalisation est limité à 2 personnes maximum par équipe, équipées obligatoirement du bracelet adéquat et d'un gilet de signalisation jaune fluo (non fourni).

DIVERSES INFORMATIONS

• Organisation des courses :

1 seule course d'endurance, d'une durée de 4h00, soit 240 mn, ou 500 km soit 138 tours à la première limite atteinte.

❖ Procédures de départ et arrivée :

➔ Départ Course d'Endurance :

- **Mise en grille** : elle sera réalisée en utilisant la piste pour 1 tour. Les voitures prendront leur place avec le plein de carburant sur la grille FIA 1-1 décalée. Aucun ravitaillement en carburant ne sera autorisé sur la grille. Si une voiture ne peut pas prendre part à cette mise en grille, elle prendra alors le départ depuis la voie des stands.
- **Grid Walk** : Les voitures resteront exposées à leur place sur la grille de départ pendant toute la durée du grid walk. Aucun ravitaillement en carburant ne sera autorisé. Les portes des boxes seront obligatoirement fermées durant l'évacuation de la voie des stands.

▪ **Procédure de départ** : à l'issue de l'évacuation du grid walk, la procédure finale du départ commencera :

- Panneau "5 minutes" : début du compte à rebours : pilotes à bord, aucune intervention n'est plus autorisée sur les voitures. Un seul membre de l'équipe pourra demeurer sur place, sans outillage et sans batterie extérieure.
- Panneau "3 minutes" : évacuation de la grille à l'exception des pilotes, et d'un membre de l'équipes.
- Panneau "1 minute" : fermeture des portes, évacuation des personnels d'équipe, mise en marche des moteurs.
- Les voitures prendront le départ pour 1 tour de reconnaissance. A la fin de ce tour de reconnaissance, le départ lancé de l'épreuve sera donné à 20h00.

➔ Arrivée de la course : le drapeau à damier sera abaissé sur la tête de course, lorsqu'elle passe sur la ligne de chronométrage. Après 1 tour de refroidissement, les voitures viendront stationner sur la grille de départ pour une mise en parc fermé sur la piste (toute intervention interdite durant le délai de réclamation).

❖ Arrêts aux stands :

Pour éviter les précipitations, et donc favoriser la sécurité, chaque arrêt au stand, pour quelque raison que ce soit, aura une durée minimale obligatoire (mesurées de boucle à boucle) pour toute intervention, quelle qu'elle soit (changement de pilote, ravitaillement, changement de pneumatiques, intervention mécanique, etc ...). L'équipe d'intervention sera limitée à 2 personnes maximum uniquement, équipée de la tenue réglementaire de ravitaillement (voir ci-dessous) et du bracelet adéquat. Aucun autre membre de l'équipe n'aura le droit de se tenir dans la voie des stands sous peine de pénalité (stop & go), hormis le 2^{ème} pilote en cas de changement de pilote (aucune intervention mécanique ne lui sera permise).

❖ Safety Car :

en cas d'intervention, étant donné qu'il s'agit d'une course nocturne, la procédure Safety Car sera systématiquement mise en oeuvre pour assurer la sécurité des commissaires de piste. Le déroulement de la procédure Safety Car se fera en respect du règlement standard des circuits "asphalte".

❖ **A la fin de la course**, les pilotes rejoindront immédiatement, sans attendre, l'emplacement de la cérémonie de podium.